

**Ministry of Education
Early Years and Child Care
Division**

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St.
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et
de la garde d'enfants**

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



Le 20 août 2018

Chers partenaires de la petite enfance et des services de garde d'enfants,

J'aimerais vous remercier de votre partenariat continu et j'ai le plaisir de vous présenter une mise à jour sur les services de garde d'enfants.

Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ont reçu des renseignements sur les mises à jour relatives aux allocations précédentes de 2018 pour les services de garde d'enfants et aux lignes directrices.

Les allocations mises à jour continuent de fournir d'importants investissements au programme de garde d'enfants, y compris des investissements dans l'allocation générale, l'expansion des services de garde d'enfants, le financement de base des agences agréées de services de garde en milieu familial, l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le financement pour le soutien à la stabilisation des frais et le financement continu de l'augmentation salariale et de la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF).

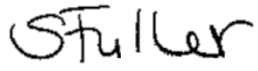
De plus, en réponse aux commentaires des partenaires, le ministère a apporté de nombreux changements importants au programme de services de garde d'enfants.

Les principaux changements apportés au programme de services de garde d'enfants vont comme suit :

- La répartition proportionnelle des allocations pour l'expansion des services de garde d'enfants afin de tenir compte du temps limité qu'il reste en 2018 pour la planification des services. Les allocations sont réparties sur la période allant de septembre à décembre 2018.
- Le retrait du seuil maximal pour les fournisseurs de services de garde d'enfants à but lucratif.
- La simplification du financement lié à la stabilisation des frais.
- À compter de 2019, la réduction des exigences administratives relatives à l'augmentation salariale et à la subvention d'aide aux services de garde en milieu familial.

Ensemble, ces changements offriront plus de choix aux familles, élimineront les obstacles à l'expansion dans les collectivités, réduiront les formalités et le fardeau administratifs.

Nous savons que votre partenariat continu est essentiel et nous nous réjouissons de continuer à travailler avec vous.

A handwritten signature in black ink that reads "SFuller". The letters are cursive and connected, with a large 'S' at the beginning and a 'W' at the end.

Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe